

**"IMAGINONS L'HABITAT A CHELLES  
AU HAUT MOYEN AGE"**

-=-=-

M. FARNOUX indique que, pour reconstituer l'habitat à CHELLES au Haut Moyen Age, c'est-à-dire à l'époque de CLOTILDE, de CHILPERIC, de Ste BATHILDE ou de GISELE, soeur de CHARLEMAGNE, nous disposons de nombreuses sources :

- d'abord, celles qui concernent CHELLES et ses environs : en premier lieu, les fouilles, de J. AJOT et de ses prédécesseurs, ainsi que leurs publications, comme celles de MM. THORETTON et GILLON ou BULARD et AJOT - puis les textes d'époque, GREGOIRE de TOURS, les Vies de Ste BATHILDE, STE BERTILLE, etc. - également la toponymie, étudiée par Mme DESTHUILLIERS, et enfin les cartes anciennes. Celles-ci permettent de bien comprendre combien le site de CHELLES était privilégié : une grande voie d'eau aux pêches miraculeuses (CHELLES était encore le "paradis des pêcheurs" au milieu du XXème siècle, selon M. CARTELIER, Président de la "Goujonnette" de CHELLES et M. AUBRY, un membre de cette société), des marais et une forêt immenses permettant la chasse au faucon et la chasse à courre si prisées des rois mérovingiens, des prairies remarquables pour l'élevage et une zone de culture où la vigne était reine.
- en second lieu, les sources d'ordre général qui nous offrent des détails écrits ou dessinés (enluminures) sur les églises et les couvents, quelques monuments religieux (crypte de Jouarre, oratoire de Germigny des Prés, etc.) et des fouilles d'habitats ruraux mérovingiens et carolingiens qui se sont beaucoup développées en France depuis une dizaine d'années.

\* \* \*

Le premier habitat à considérer est L'HABITAT DES MORTS. Dans les conceptions encore païennes des mérovingiens, il n'y avait pas, en effet, de rupture entre le monde des morts et celui des vivants. Par exemple, à la fête des morts qui se situait en février, les familles se réunissaient sur les tombes pour y prendre un repas, comme pour faire revivre les défunts au milieu d'elles.

D'après les fouilles d'HORDAIN (Nord) et de Curtil sous Burnand (Saône et Loire), on peut imaginer que le cimetière de St ANDRE de CHELLES (plus de 1 000 tombes encore à découvrir) était entouré d'une haie et d'un fossé et qu'il comportait des passages empierrés. Les tombes étaient surmontées d'un tertre de terre et signalées, selon le rang du défunt et les usages locaux, par un simple poteau de bois, une petite haie ou une bordure de pierres fichées en terre, ou encore, par une stèle ornée de croix ou de colombes.

Les défunts étaient enterrés à CHELLES dans des cercueils ou des sarcophages de plâtre ornés de dessins géométriques. Certains "tombiers" allaient d'église en église avec leurs moules de bois pour répondre à la demande.

Pour le cimetière de l'Abbaye (autour de St Georges), on peut se référer à une disposition, curieuse pour nous, adoptée à l'abbaye carolingienne de St Gall : le cimetière était planté d'un verger ...

\* \*  
\*

L'existence d'un VILLAGE n'est pas évidente. On en est cependant convaincu lorsqu'on combine les indications de l'archéologie (cimetière St André, continuité apparente de la population gallo-romaine) et des textes.

En particulier, selon le Professeur C.E. PERRIN, notamment, le mot de "villa", qui est employé par GREGOIRE de TOURS pour qualifier CHELLES ("Cala villa"), avait à l'époque mérovingienne plus souvent le sens de "village" que celui de "palais rural".

C'est en recherchant l'activité des habitants de cette "villa" qu'on peut déterminer leur habitat.

Michel ROBLIN estime que CHELLES était dès les Gaulois un poste frontière et un relais routier. Cette dernière activité est probable en raison d'éléments connus : la découverte au XIXème siècle du gué empierré gallo-romain sur la rivière de CHELLES, ou le mouvement de pèlerins, d'étrangers (notamment les princesses de GRANDE BRETAGNE venues au monastère aux VIIème - VIIIème siècles) que l'on peut induire des textes et le fait qu'on a battu monnaie à CHELLES à l'époque, donc qu'on y a commercé. Les auberges, habitat caractéristique de cette activité, peuvent être imaginées à partir de fouilles et de textes gallo-romains, notamment de SIDOINE APOLLINAIRE : on y buvait ferme et les nuits y étaient parfois troublées par les moustiques et le chant des grenouilles !

Mais l'agriculture était l'activité prédominante. Les testaments du VIIIème siècle d'ERMENTRUDE et de Ste FARE nous montrent, en effet, de GAGNY à THORIGNY et LAGNY une activité agricole soutenue où la vigne tient une grande place. Le premier testament cité contient d'ailleurs le legs d'une vigne de THORIGNY à St GEORGES de CHELLES et mentionne même le nom du vigneron qui la cultivait : PISPO. A CHELLES même, l'élevage des porcs et la culture de la vigne se déduisent aisément d'une mention de GREGOIRE de TOURS.

Les fermes des Chellois mérovingiens et carolingiens, esclaves ou "colons", hommes libres attachés à la terre, étaient constituées de deux types de bâtiments, selon les fouilles menées ces dernières années :

- les "fonds de cabane", petites constructions de 2 à 6 poteaux au fond excavé et aux banquettes pour le couchage taillées dans la terre, qui abritaient des réserves agricoles et des activités artisanales : travail du fer, de l'os et surtout tissage. Leur toit pouvait retomber au sol et être couvert de chaume ou de gazon, comme l'ont montré les fouilles ;
- les "grandes cabanes de plain-pied", de 20 à 30 m de long, divisées en deux parties : d'une part le "hall" ou salle de séjour, avec le foyer central à même la terre, sans cheminée (la fumée pouvait servir à éloigner les moustiques selon une indication ethnologique donnée par M. DUCHATEAU) et d'autre part, l'étable ! Le mobilier de ces habitats était fort simple : des coffres et des bancs, un métier à tisser, un berceau. Les tables étaient probablement mobiles et posées sur des tréteaux selon la mode franque (cf. nos expressions "dresser la table", "enlever la table"). Tout autour étaient le jardin, les silos souterrains pour conserver le grain au frais, la cour avec ses volailles et ses porcs, le chien de garde attaché avec une lanterne qu'évoque la Loi Salique... et des matous, qui existaient déjà et faisaient alors la chasse aux souris !

\*  
\*  
\*

En ce qui concerne les HABITATS ECCLESIASTIQUES, on n'a tout d'abord aucun renseignement sur les presbytères - ils devaient très probablement ressembler aux cabanes précitées. On en possède beaucoup plus sur les couvents. Certains textes (Vies des Pères du Jura) nous parlent de constructions de bois avec des cellules accolées et un étage. Le plan carolingien de St GALL nous montre des dortoirs, le cloître, le réfectoire, etc. comme dans les monastères modernes. La vie de Ste BATHILDE, ainsi que d'autres vies de Saints évoquent les travaux pénibles ou humiliants auxquels se livraient les soeurs (feu brûlant, eau glacée à la cuisine, nettoyages de toutes sortes). A celui de CHELLES, qui dut rapidement être bâti en pierre en raison des protections royales dont il bénéficiait, il y avait aussi le "scriptorium" où se recopiaient les manuscrits enluminés. Certains sont signés, ce qui nous permet de connaître les noms de soeurs de l'époque : GIRBALDIC, EUSEBRA, ALTILDIS, GISLERUDIS, etc. Il devait y avoir enfin l'hôtellerie, l'hospice et le jardin, où les gazons, les vignes bien taillées, les arbres, les fleurs et les chants des oiseaux devaient, comme à JUMIEGES au VIIème siècle, composer un tableau propice au recueillement et à la prière.

Le PALAIS ROYAL reste très mystérieux. On n'en a encore rien découvert, comme c'est le cas d'ailleurs de tous les palais mérovingiens. Pour cette raison, on pense que ceux-ci étaient bâtis en bois. FORTUNAT (VIIème siècle) nous décrit d'ailleurs en termes poétiques un palais de planches.

Seule une lecture minutieuse des textes permet d'en affirmer l'existence.



Était-il situé au "palais des Tournelles" ou au lieu-dit "la Cour du Palais Royal" ? N'était-il autre chose qu'une villa gallo-romaine réoccupée et dont les fouilles auraient déjà livré un coin de mur (Mme BERTHELIER-AJOT) ? Ou était-il constitué, comme le propose le conférencier en se basant sur une étude du XIXème siècle et divers indices dont certains toponymes donnés par Mme DESTHULLIERS dans ses publications, en une ou deux grandes cours entourées de fossés d'eau et de levées de terre et situées à l'ouest de la rue Gambetta ?

La première chose qu'on y trouvait était probablement, devant la porte, un marché, si l'on en croit deux capitulaires carolingiens.

Passé le seuil, gardé par les "antrusions", on devait déboucher dans une première cour où figuraient plusieurs bâtiments : celui du roi, ceux de sa famille et de sa suite et les cabanes et granges des cuisines et des réserves alimentaires (cf. description de la "villa" royale de VITRY EN ARTOIS). CHARLEMAGNE voulait que des oiseaux "curieux" ornent cette cour : cygnes, canards, paons, faisans, perdrix, tourterelles, etc.

Dans la deuxième cour (bordée d'un vivier, à Vitry), figurait le jardin et le verger auxquels les rois attachaient beaucoup d'importance : fruits de couleur diverses, treilles, roses, glaïeuls, lys, pavots, plantes aromatiques en faisaient un petit paradis (capitulaire de Villis).

Les salles royales devaient frapper par la hauteur de leurs charpentes et leur décor barbare : des bancs recouverts de tapis, une estrade où prenaient place le roi et la reine, des tapisseries coptes aux murs, ou des peintures inspirées des hauts faits des Francs ou de la Bible, des trophées de cerf et, sans doute, un vaste foyer central, à même le sol.

Mais il arrivait que des hôtes du roi ne pouvaient trouver place dans les bâtiments et campaient aux abords du palais sous la tente !

\* \*  
\*

Les diapositives projetées (grâce à l'aide de Madame DESTHULLIERS : un grand merci du conférencier) ont essayé de faire revivre successivement le décor de forêts, de marais et de loups du site ancien de CHELLES, puis les chaumières du village, d'après des reconstitutions en maquette ou en grandeur nature - et avec habitants en costumes d'époque - réalisées par les archéologues à DOUAI (P. DEMOLON), BONN, WEST STOW en GRANDE BRETAGNE et LEJRE au DANEMARK ; manuscrits et monuments ont été enfin mis à contribution pour reconstituer les églises, le monastère et le palais royal.

-----